Aperçu

Afin de vous aider à gérer plus facilement les exigences en matière de santé et sécurité dans votre entreprise, nous avons créé une série de modèles de documents à personnaliser.

Vous trouverez ci-dessous le modèle suivant : Plan de prévention

Comment utiliser ce modèle

Au Canada, la plupart des employeurs doivent avoir un programme de santé et sécurité au travail en place dans leur entreprise. Dans cette optique, ce modèle peut être personnalisé et faire partie d’un bon programme de prévention et de gestion des accidents. Le contenu de ce modèle est largement inspiré du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail. Il constitue un excellent point de départ pour la création d’un document pratique que vos employés pourront consulter en tout temps.

***Remarques importantes***

* Vous devrez peut-être adapter ce modèle afin qu’il réponde aux besoins de votre entreprise et qu’il respecte les règles en vigueur dans votre province ou territoire, ou au fédéral.
* L’utilisation de ce document devrait être mise en place par vous, le propriétaire de l’entreprise, ou un de vos dirigeants, afin de montrer votre engagement en matière de santé et sécurité.
* Il est fortement recommandé de mettre ce modèle à jour régulièrement afin de tenir compte des changements apportés aux lois et aux règlements, ainsi qu’à votre politique interne.
* En tant que membre FCEI, vous avez accès gratuitement à nos conseillers qui peuvent vous aider à personnaliser ce modèle. Par contre, il est recommandé de faire valider la version finale par un professionnel qualifié (p. ex. un avocat).

***Avant de publier votre document :***

* Remplacez les passages surlignés en gris par les renseignements propres à votre entreprise.
* Supprimez les conseils additionnels (en rose) dans le document.

**Besoin d’aide pour personnaliser votre modèle de document?**

**Parlez à un conseiller FCEI**

**1 888 234-2232 |** fcei@fcei.ca

***Ce guide vous est fourni à titre indicatif uniquement. La FCEI ne peut être tenue responsable du contenu final ou de son interprétation ou usage subséquent par votre entreprise ou un tiers.***

Veuillez supprimer cette page de présentation avant d’ajouter le modèle personnalisé à vos politiques internes.

InséreZ ici le logo de votre entreprise

Plan de prévention

|  |  |
| --- | --- |
| Document créé par :  | (Nom) |
| Approuvé par : | (Nom) |
| Services : | (s’il y a lieu) |
| Date :  | (jj-mm-aaaa) |
| Version :  | (V.1) |
| Dernière mise à jour :  | (jj-mm-aaaa) |

Table des matières

Pour mettre à jour la table des matières ci-dessous, cliquez sur le bouton de droite de votre souris et sélectionnez « Mettre à jour les champs », puis, dans la fenêtre qui s’ouvre, cochez la case « Mettre à jour toute la table ».

[Identifier les dangers et les risques de votre milieu de travail, les corriger et les contrôler 2](#_Toc534620622)

[Définitions : 3](#_Toc534620623)

[Dangers/risques : 3](#_Toc534620624)

[Mesures correctives : 3](#_Toc534620625)

[Moyens de contrôle : 3](#_Toc534620626)

Pour pouvoir réduire les accidents de travail et les maladies professionnelles, vous devez d’abord dresser la liste des mesures préventives à intégrer à la gestion quotidienne de votre entreprise. Votre plan d’action doit être réaliste, raisonnable et adapté à vos besoins.

Identifier les dangers et les risques de votre milieu de travail, les corriger et les contrôler

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Dangers/risques | Mesures correctives | Moyens de contrôle | Responsable | Échéance |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |

Définitions :

Dangers/risques :

* Risques biologiques :
	+ Virus, bactéries
	+ Animaux, insectes
	+ Champignons, moisissures
* Risques chimiques :
	+ Matières dangereuses
	+ Gaz, vapeurs
	+ Poussière
* Risques mécaniques :
	+ Machines
	+ Appareils
	+ Outils
* Risques ergonomiques :
	+ Posture de travail
	+ Mouvements répétitifs
	+ Aménagement inadéquat du poste de travail
* Risques psychosociaux :
	+ Clientèle difficile
	+ Stress
	+ Harcèlement psychologique
* **Risques physiques :**
	+ Bruit
	+ Travail en hauteur
	+ Vibrations
* Autres risques :
	+ Électricité
	+ Absence de mesures d’urgence
	+ Manque de formation

Mesures correctives :

* Dispositifs de sécurité
* Méthodes de travail plus sécuritaire
* Élimination du danger à la source
* Achat d’équipement de protection individuelle ou collective
* Système de ventilation
* Rédaction et communication de mesures d’urgence
* Désencombrement et ménage
* Système de haut-parleurs
* Procédures
* Formations
* Etc.

Moyens de contrôle :

* Entretien régulier
* Inspections périodiques
* Formation des employés
* Supervision
* Affiches de prévention
* Etc.